



Les amendements organiques agréés par le CERAFEL, état des lieux au 1^{er} janvier 2002

A ce jour, "24 produits" issus de 18 entreprises de production d'amendements ont reçu un agrément CERAFEL.

Des agréments définitifs ont été donnés à **19 amendements organiques** qui peuvent se classer en "5 groupes".

- Les amendements organiques à base de compost de déchets verts.
- Les amendements organiques peu élaborés à base de fumier de bovin plus ou moins composté.
- Les amendements dits "co-produits", issus d'un mélange composté de déchets verts et de déjections animales (fumier et fientes de volailles, lisier de porc).
- Les amendements issus d'algues (laminaire) après extraction d'alginate.
- Un engrais phospho-azoté.

En outre, des agréments provisoires ont été donnés à 5 produits.

Ces agréments provisoires sont donnés généralement pour une durée déterminée à une entreprise dont le produit est presque conforme aux critères qualitatifs CERAFEL, et qui s'engage dans un plan d'amélioration. Les agréments définitifs devraient être donnés à l'issue de cette procédure.

- Sont concernés principalement par ces conventions : les composts d'ordures ménagères, mélangés avec du déchet vert et (ou) des algues vertes, issus des usines de Landerneau (29) et Launay-Lantic (22), un compost de lisier de porc avec de la sciure (Coopérative du Gouessant) et le compost de lisier de porc sur déchets verts (Natural). La ville de St-Malo est en pourparler afin d'obtenir un agrément provisoire de son compost mélangé avec du déchet vert.

Le cahier des charges "matières organiques"

Créé fin 1997 dans le cadre de la démarche "Environnement-Qualité", il est applicable à tous les adhérents des Organisations de Producteurs affiliées au CERAFEL.

Ce cahier des charges :

- Insiste sur l'intérêt d'utiliser au mieux des amendements organiques, afin de maintenir voire d'améliorer la qualité des légumes et la fertilité des sols⁽¹⁾.
- Rappelle que tous les producteurs doivent enregistrer leurs pratiques d'épandage et de fertilisation (fiches COPFEL).
- Interdit à tous les producteurs d'épandre des boues urbaines ou industrielles, pendant 10 ans, sur toutes les parcelles destinées à la production légumière⁽²⁾.
- Précise que seuls les produits agréés peuvent être épandus.
- Donne des recommandations d'utilisation régulière d'amendement et signale les risques d'excès d'apport de phosphore avec certains produits, dans un contexte de teneur excessive de nos sols.

(1) Les échanges entre éleveurs et légumiers sont possibles pour les déjections d'élevage, sous réserve de respecter les doses, dates d'apports de la Directive Nitrates, et si possible les recommandations CERAFEL...

(2) Pour les autres produits organiques, non issus directement d'une entreprise agricole, seuls ceux qui sont agréés (voir liste jointe) sont épandables.



Liste des amendements organiques autorisés 2001, utilisables en 2002

Réf CERAFEL	Nom Produit	Composition	Nom entreprise	REMARQUES
DV2	Terreau Ecosys	Déchets verts	ECOSSYS	Plus de plate forme agréée en Bretagne
DV3	Compost d'Iroise	Déchets verts	TERREAU D'IROISE BLEU VERT	Entreprise en cours de restructuration
DV4	Rotel Gwer	Déchets verts	GEVAL	
DV5	Organor ATB	Marc de raisin	AGRI POITOU	
DV6	Vegor 70	Pulpe de raisin + fumier	HUON	
DV7	Angisol	Déchets verts + fumier de volailles	ANGIBAUD	
DV8	Orgasol	Déchets verts + fientes	COOPAGRI	
DV9	Compost végétal Natural	Déchets verts	NATURAL	
DV10 LP	Compost de Dirinon	Déchets verts + lisier de porc	NATURAL	Convention provisoire en cours de renouvellement
F1	Secret vert	Fumier + algues	MATRALAN	
F2	S20	Tourteau raisin + fumier	ANGIBAUD	
F3	Orgaveg	Tourteau raisin + fumier	ANGIBAUD	
F4	Légumus	Fumier de bovin	FERTIVAL	
F5	Légumus +	Fumier de bovin composté	FERTIVAL	
F6	Végéthumus	Tourteau + fumier ovin	PHALIPPOU-FRAYSSINET	
F7	100 %	Fumier + tourteau	PHALIPPOU-FRAYSSINET	
F8	Compost de Révin	Déchets verts + fientes	SCEA REVIN	
F9	Orgamax	Déchets verts + fientes	COOPAGRI	
A1	Cellulose d'algues	Algues	SKW	Produit soumis au plan d'épandage de l'entreprise
LP	Actisol	Sciure + lisier de porc	COOPERATIVE LE GOUESSANT	Convention provisoire se terminant fin 2002
E1	Tout fumier	Fumier de volailles	HUON	Engrais phospho azoté
OM1	Rotel Gell	Compost d'ordures ménagères	GEVAL ET SMITOM	Convention provisoire en cours de renouvellement
OM2	Rotel Gell	Compost d'ordures ménagères	GEVAL ET SIVALOM	Convention provisoire en cours de renouvellement
OM3	Rotel Glaz	Compost d'ordures ménagères + algues vertes	GEVAL ET SMITOM	Convention provisoire en cours de renouvellement



Dialogue agriculture et société : pédagogie et transparence à l'ordre du jour !

Le déficit de communication des agriculteurs vers le grand public, est patent. Or, la problématique sociale sur le rôle et les méthodes agricoles oblige aujourd'hui tous les producteurs à abandonner l'attitude de passivité sinon de résignation qui prévalait jusque là pour adopter une "stratégie de communication" plus offensive.

Une nécessaire transparence

Cette stratégie vise à valoriser le professionnalisme des agriculteurs, à convaincre le grand public de la justesse des choix techniques et de la validité des démarches de qualité.

Cette stratégie exige de la pédagogie. Parce que le fossé s'est creusé entre la ville et la campagne, il faut expliquer au consommateur ce qu'est un légume, comment il est cultivé, comment il est commercialisé...

Elle exige aussi de la transparence. Il faut expliquer les techniques agricoles y compris l'utilisation des engrais et phytosanitaires : besoins nutritionnels des plantes, maîtrise de la production et du coût de production dans un marché très concurrentiel, respect de l'environnement, compatibilité avec les normes sanitaires et les exigences de la sécurité alimentaire ...

Une problématique sociale et collective

Il faut expliquer au grand public que notre agriculture est une agriculture moderne qui a évolué pour répondre de manière rationnelle, aux besoins alimentaires des Français.

Nos méthodes de production répondent à des impératifs d'efficacité technique comme dans toute activité relevant de la sphère du marché. Elles intègrent, en terme de qualité des produits, les contraintes réglementaires et les exigences des consommateurs. Cela veut dire que nous répondons à la demande d'une population qui veut manger bien et à un prix raisonnable.

Nos méthodes de production sont également adaptées au contexte social car elles permettent une meilleure organisation, un plus grand confort de travail... critères que l'on retrouve dans tous les secteurs d'activité.

Imagine-t-on aujourd'hui, un fabricant d'automobiles se passer de robots et d'automatismes, refuser les concepts d'ergonomie et ne pas tenir compte de la tendance générale à la réduction du temps de travail.

Les paradoxes d'une société dite "de l'information"

Depuis quelques années, les médias s'intéressent beaucoup à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Le plus souvent pour dénoncer de soi-disant "excès" ou "dangers" d'une agriculture devenue trop "industrielle".

Il ne s'agit pas d'un complot des journalistes contre les agriculteurs. La vérité est plus globale. Crise du sang contaminé, crise de l'ESB..., les médias ont compris tout l'intérêt qu'ils peuvent retirer de sujets touchant à la santé. D'abord en s'appuyant sur le fantasme collectif du "on nous cache tout" (un paradoxe de notre société de l'information !), ensuite en s'adressant aux points sensibles du conscient ou de l'inconscient des individus (la peur de la maladie et de la mort, la peur de vieillir...). En agissant ainsi, les médias sont certains d'une chose : ils vont bien se vendre car la peur fait vendre.

La pression économique s'impose au détriment de la déontologie journalistique et amène à privilégier le scoop, l'info spectaculaire, le fait-divers sensationnel, seuls susceptibles de pouvoir attirer le maximum de recettes publicitaires. Et ce dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la vie des stars ou de l'agriculture bretonne !





Pourquoi ce qui est globalement perçu comme "normal", deviendrait-il "anormal" dès qu'il s'agit de l'agriculture ?

Montrer et expliquer notre réalité

Le Cerafel engage donc un "plan de communication" dont l'objectif est d'atteindre tous les publics visés de façon forte et cohérente.

Des contacts réguliers avec les médias, un site Internet, des plaquettes institutionnelles, des campagnes d'information viseront à montrer concrètement ce qu'est la production légumière au grand public, aux consommateurs, aux journalistes et autres "relais d'opinions".

Une mallette pédagogique bien conçue

En interne, des actions vont être menées pour encourager les agriculteurs et les partenaires (O.P., stations, marketing, etc) à communiquer sur le professionnalisme des producteurs, les démarches de qualité... Pour cela, une mallette pédagogique est en préparation. Cette mallette contiendra des supports divers : DVD, panneaux, brochures... Elle comprendra également des guides pratiques pour l'organisation de portes ouvertes, pour l'accueil du public...

Sans oublier bien sûr, une formation à la prise de parole, à la promotion du métier et des démarches de qualité !



Dire et ne pas laisser dire

La dérive des médias ne favorise évidemment pas l'émergence de la vérité. Des articles de presse, des informations radiophoniques ou télévisées ont ainsi dernièrement évoqué des liens entre nitrates, phytosanitaires et cancers. Ils ont évoqué la présence de résidus toxiques sur les fruits et légumes commercialisés en France...

A chaque fois, ces articles ou informations s'appuient sur des chiffres, des résultats qui sont extraits d'études ou de rapports dont la validité pour certains, ne peut être mise en doute, mais qui prennent une toute autre signification hors de leur contexte.

Suite à la récente mise en cause des nitrates, le Cerafel a écrit aux différentes rédactions concernées : *"Comme indiqué par le professeur Lozac'h à France Info, la cause massivement reconnue des cancers de l'œsophage est l'alcoolisme et le tabagisme. Cela suffit malheureusement largement à expliquer le surcroît de ce type de cancer en Finistère.*

Invoquer une relation, qui reste statistiquement à démontrer, entre l'utilisation agricole d'engrais contenant des nitrates et le taux de cancer de l'œsophage et de l'estomac, mais sans prendre un minimum de précaution n'est pas sérieux d'un point de vue épidémiologique."

Le président d'Interfel, M. François Lafitte, a également écrit au ministre de l'environnement pour dénoncer les "exploitations médiatiques" qui ont suivi la parution du rapport du Comité de la Prévention et de la Précaution. *"Nous ne nous opposons pas au rapport du CPP qui, avec une lecture attentive, souligne que les liens entre pathologies graves et pesticides ne sont pas avérés, mais nous estimons que les conclusions de ce rapport et son exploitation médiatique exagèrent les risques liés au bon usage des pesticides."* Le président d'Interfel rappelle *"les efforts que nos agriculteurs consentent en matière de qualité et au respect de cahiers des charges toujours plus rigoureux"* et invite les Pouvoirs Publics à valoriser ces efforts : *"Communiquons ensemble positivement sur ces actions. Faisons de la pédagogie ! Faisons savoir nos savoir-faire ! Construisons ensemble une autre image, plus positive, de notre agriculture !"*